RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CCPMA PRÉVOYANCE

Rapport de gestion 2019

AGRICA PRÉVOYANCE

AGRICA, LE SPÉCIALISTE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DU MONDE AGRICOLE
p.4

LA GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME
p.6

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2019 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES
p.8

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE AGRICA
p.10

CHIFFRES CLÉS DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CCPMA PRÉVOYANCE EN 2019

65,6 M€
de prestations versées

160,6 M€
de cotisations

290 343
cotisants

5 128
entreprises adhérentes

Préambule

Au cœur des préoccupations des Français depuis de nombreuses années, le sujet de la retraite a occupé une place centrale dans l'actualité de l'année 2019, d'une part avec le projet de réforme de la retraite obligatoire visant à la création d'un nouveau système de retraite dit « universel » et d'autre part avec la promulgation de la loi Pacte instituant un nouveau dispositif d'épargne retraite, le plan d'épargne retraite.

Afin de permettre à vos salariés de bénéficier des facultés et avantages offerts par ce nouveau dispositif, le Conseil d'administration CCPMA PRÉVOYANCE a validé la transformation de votre régime de retraite supplémentaire en Plan d'Épargne Retraite (PER) CCPMA PRÉVOYANCE.

Cette mutation induit de profondes modifications du régime, en particulier l'accès à de nouveaux supports d'investissement sous forme d'unités de compte, en sus du fonds euros existant. Aussi, les équipes d'AGRICA sont mobilisées autour du déploiement de cette nouvelle offre ainsi que des services digitaux pour accompagner vos salariés dans la gestion au quotidien de leur épargne.

Pendant cette période transitoire, l'ensemble des avantages liés au régime de retraite supplémentaire actuel sont maintenus pour votre entreprise comme pour vos salariés qui conservent la faculté de se constituer une épargne retraite dans des conditions très avantageuses. Ainsi, dans un contexte où les marchés financiers ont été impactés par la crise sanitaire, le régime CCPMA PRÉVOYANCE avec son fonds euros assure à vos salariés le bénéfice d'une épargne sécurisée dont le capital garanti se valorise régulièrement grâce à un taux de rendement parmi les plus élevés du marché.

Enfin dans le cadre de la poursuite de la refonte de l'espace client, cette année a également été marquée par la mise en ligne d'un simulateur retraite complétant la gamme des services à disposition des épargnants. Ce simulateur retraite permet aux salariés de bénéficier d'un diagnostic complet et de déterminer l'effort d'épargne nécessaire pour se constituer un complément de revenus à partir de la simulation de leur future retraite.

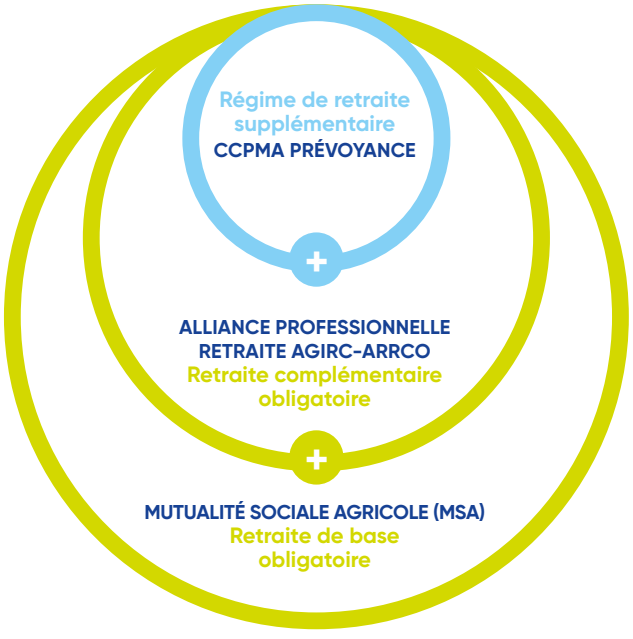

AGRICA, le spécialiste retraite supplémentaire **au service du monde agricole**

Interlocuteur de référence pour la protection sociale du secteur agricole, le Groupe AGRICA apporte des solutions pertinentes et des réponses adaptées en termes d'accompagnement. AGRICA privilégie la proximité dans la relation client, l'innovation et l'expertise afin de proposer une offre complète répondant aux besoins de chacun en matière de retraite supplémentaire.

La gestion paritaire, valeur fondatrice du Groupe

Le paritarisme repose sur la concertation et le dialogue entre les représentants des salariés et des employeurs. Il se traduit par des décisions communes, équilibrées et dans l'intérêt de chacun avec une vision sur le long terme. En effet, les administrateurs ont un objectif commun : défendre les intérêts des salariés et des entreprises du monde agricole au sens large.

La retraite supplémentaire, un savoir-faire de plus de 20 ans

Le Groupe AGRICA propose aux entreprises du monde agricole, depuis plus de 20 ans, une gamme de produits d'épargne retraite supplémentaire spécialement étudiés pour leurs salariés afin d'améliorer leur revenu lors de leur départ à la retraite.
Le Groupe AGRICA se positionne comme un acteur majeur de l'épargne retraite entreprise en France.

Des avantages pendant la vie professionnelle comme à la retraite

CCPMA PRÉVOYANCE, qui accompagne près de 280 000 salariés du monde agricole, propose un régime de retraite supplémentaire destiné à constituer une épargne. Communément nommé « article 83 » du Code général des impôts, elle offre aux entreprises adhérentes comme aux salariés un cadre fiscal et social avantageux.

Une épargne garantie

Les cotisations collectives issues des versements obligatoires employeur/salarié et les versements individuels facultatifs du salarié alimentent le compte individuel du salarié. Ces sommes sont investies sur un fonds en euros : elles sont garanties et les intérêts générés chaque année sont définitivement acquis.

De faibles frais

Les frais s'élèvent à 1 % sur les versements et 0,25 % sur les encours et comptent ainsi parmi les plus bas du marché.

Un régime solidaire

Des droits gratuits sont attribués aux salariés en arrêt de travail[1] ou en situation de chômage[2].

La possibilité d'améliorer ses revenus futurs en effectuant des versements individuels facultatifs

De nombreux salariés ont opté pour les versements individuels facultatifs, qui présentent un double avantage : la déductibilité fiscale pendant la période d'activité et la possibilité d'augmenter leur revenu de remplacement à la retraite.

Une fiscalité avantageuse

Des cotisations collectives déductibles pour l'entreprise et les salariés[3]. Des versements individuels facultatifs déductibles du revenu imposable des salariés[3]. Dans le cadre du prélèvement à la source (PAS), les règles de déductibilité évoluent entre 2019 et 2020.

Une information claire et disponible à tout moment

Les entreprises et les salariés peuvent se connecter sur leur compte client sur le site internet www.groupagrica.com pour avoir des informations sur leur situation personnelle et effectuer des versements en ligne. Un relevé de compte individuel est également adressé chaque année aux salariés afin de leur indiquer le montant de leur épargne acquise ainsi qu'une estimation de leur rente issue du régime lors de leur départ à la retraite.

(1) Salarié en arrêt de travail depuis plus de 90 jours.
(2) Salarié affilié au régime depuis plus de 5 ans.
(3) Dans la limite des règles de plafonnement de déduction prévues par le Code général des impôts.

Une solution complète et flexible

Parce que la retraite est au cœur des sujets qui préoccupent le plus les Français, CCPMA PRÉVOYANCE propose un régime de retraite supplémentaire performant complétant la retraite des régimes de base et complémentaire et destiné à constituer une épargne avec l'aide de l'entreprise. Lors du départ à la retraite, cette épargne est transformée en rente.

Un régime grâce auquel les salariés se constituent une épargne retraite à leur rythme

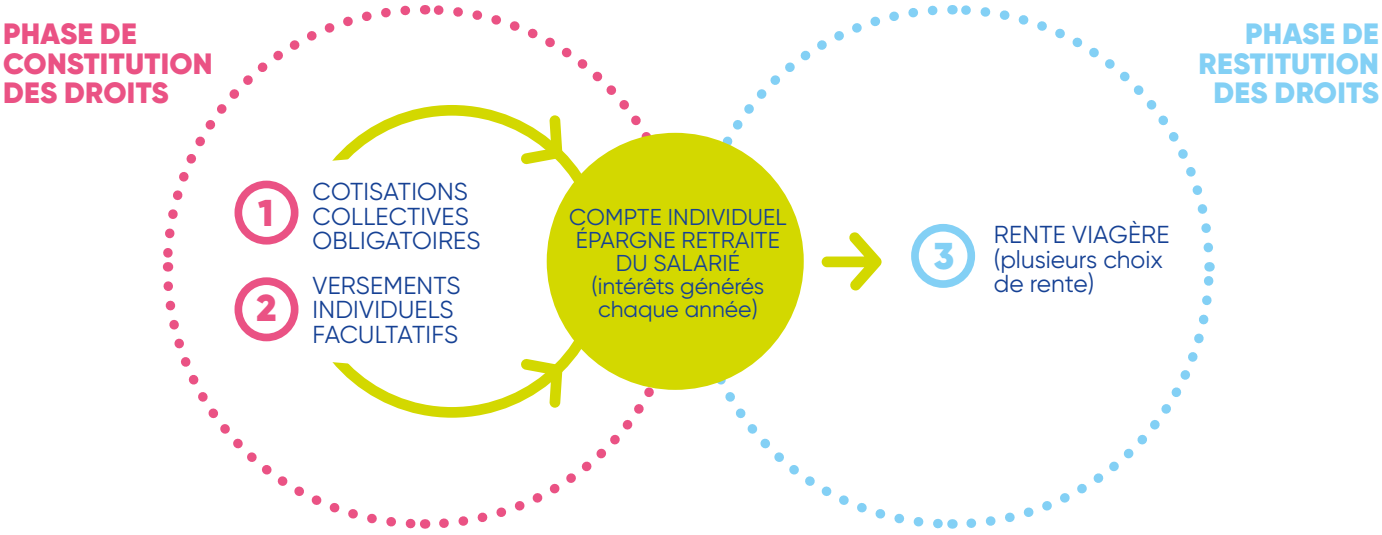

Pendant la période d'activité, le compte individuel de chaque salarié est alimenté par…

1. Des cotisations collectives obligatoires

Versées conjointement par l'employeur et le salarié.

2. Des versements individuels facultatifs

Versés volontairement par chaque salarié sur son compte individuel afin de de renforcer ses futurs revenus à la retraite. Ces versements peuvent prendre la forme de versements libres (1) ou programmés (2).
Les salariés ont aussi la possibilité d'améliorer leur épargne en transférant des jours de repos non pris (issus ou non d'un Compte Épargne Temps).
Ces versements bénéficient d'avantages fiscaux.

Lors du départ à la retraite, le salarié bénéficie…

3. D'une rente viagère au choix

Lors du départ à la retraite, le salarié a le choix entre une rente viagère individuelle, une rente viagère réversible à 60 % ou 100 % au profit de son conjoint en cas de décès, une rente viagère à dix annuités garanties, une rente viagère croissante ou décroissante de 50 % après dix années.
Le montant de la rente est fixé au moment du départ à la retraite en fonction du montant de l'épargne acquise, de l'âge du salarié et de celui de son conjoint (uniquement dans le cas d'une rente réversible). Cette rente est revalorisée chaque année.

Important : Si le montant de la rente viagère annuelle brute non réversible est inférieur à 480 euros, les droits inscrits sur le compte individuel du salarié sont restitués sous la forme d'un capital.

Bon à savoir

Les salariés ont la possibilité d'effectuer directement des versements individuels facultatifs sur leur compte individuel épargne retraite en se connectant à leur compte client sur le site www.groupagrica.com

UNE PROTECTION POUR LES PROCHES EN CAS DE DÉCÈS !

Le capital acquis sur le compte individuel est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Les salariés doivent, de ce fait, mettre à jour régulièrement leur(s) bénéficiaire(s) en fonction de l'évolution de leur situation personnelle. Pour ce faire, un module de désignation en ligne est disponible sur leur espace privé sur le site www.groupagrica.com

(1) À partir de 150 €.
(2) Périodicité mensuelle (minimum 15 €), trimestrielle (minimum 45 €), semestrielle (minimum 90 €) ou annuelle (minimum 180 €).

La gestion financière du régime : **2,75 % de rendement distribué en 2019**

L'évolution des marchés en 2019

L'année 2019 a débuté par un ralentissement de la croissance économique mondiale, affectée par les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et les inquiétudes liées au Brexit.
La baisse brutale des indicateurs économiques ayant suivi celle des marchés financiers a acté le ralentissement économique en provenance de la Chine qui s'est diffusé aux pays développés au travers du commerce mondial.
Les banques centrales, soucieuses de la diffusion des pressions déflationnistes chinoises dans les pays développés, ont en réaction dopé les marchés obligataires, générant une phase euphorique sur les marchés actions.
La dynamique mondiale de croissance s'est par la suite améliorée avec une reprise des échanges commerciaux, un raffermissement de l'activité y compris en zone euro accompagné d'une légère remontée de l'inflation.
À partir du mois de mai, le retour de l'aversion au risque a suivi l'abaissement sans précédent des taux des réserves obligatoires sur les banques coopératives opéré par la Banque de Chine.
L'or retrouve sa destination d'actif refuge. Voulant ainsi rassurer les petites et moyennes entreprises industrielles face à la perspective de hausse des droits de douane américains, la Banque de Chine a finalement inquiété les agents économiques et les investisseurs.
Au second semestre, le ralentissement des pays émergents contracte le commerce mondial, affectant les pays développés par le biais des échanges extérieurs alors que la demande intérieure résiste bien aux États-Unis et en zone euro grâce à la consommation des ménages.
La gestion par la Chine de la guerre commerciale avec les États-Unis au travers, notamment, de l'utilisation de l'arme du yuan, impacte les marchés financiers. En effet, malgré les alertes du FMI quant à l'utilisation du niveau des taux d'intérêts par les banques centrales pour stabiliser les devises, la BCE retarde d'une année a minima la normalisation de sa politique monétaire, entrainant à l'été l'OAT 10 ans en territoire négatif.
Combinés à une détente des tensions sino-américaines ainsi qu'au constat d'un Brexit qui se négocie, les excédents de liquidité de l'Eurosystème se déversent sur les actifs risqués, en particulier les marchés d'actions qui, après un rallye de fin d'année, terminent au plus haut.

Bilan 2019

Au cours de l'année 2019, le contexte économique a généré une forte hausse du risque de marché à 671 M€ (+ 25 %), liée à l'appréciation des cours :
• le risque de *spread* est ainsi en augmentation de 16 % du fait du gonflement de la valorisation des actifs obligataires (de + 10 % à + 30 %) ;
• la hausse du risque actions (+ 38 %) traduit la forte hausse (+ 25 %) de ces marchés due à la fourniture par la BCE de fortes liquidités, toujours en excédent de près de 2 000 Md€ dans l'Eurosystème ;
• la composante immobilière (+ 30 % à 90 M€) intègre les acquisitions effectuées dans le cadre du plan décennal ;
• les composantes change (18 M€) et concentration (12 M€) influent peu sur la structure du risque.
La stratégie de « derisking » opérée en 2018 a ainsi vu le budget de risque libéré largement consommé en 2019.
Conformément aux objectifs de la politique écrite d'investissements, le pilotage de la structure du portefeuille d'actifs s'est donc employé à protéger le ratio de solvabilité et à générer du rendement comptable tout en s'adaptant à un éventuel contexte durable de taux bas où la contribution des produits financiers récurrents sécurise les résultats financiers.
Il a été décidé de diversifier les portefeuilles et de ne pas investir en obligations à des taux inférieurs à 1 %. En contrepartie, les actifs ont été investis sur des classes alternatives, immobilier, *private equity*… offrant des perspectives de rendements futurs nettement supérieurs. Ainsi, le taux de rendement à l'achat du portefeuille obligataire a été préservé à 2,23 % pour la prévoyance, 2,84 % pour le régime de retraite supplémentaire, 3,05 % pour le canton Retraite et 3,63 % pour le régime de retraite supplémentaire de CCPMA.
Le rendement comptable moyen de l'institution pour l'exercice 2019 s'élève à 3,11 %, ce qui sécurise un exercice 2020 présentant un risque accru d'éclatement de bulles.
Notre comportement prudent a conservé pour objectif la protection de l'encours de l'institution face à la matérialisation des risques identifiés fin 2017, la recherche de surperformance financière ayant été pour l'essentiel attendue de la classe tactique.
La valorisation du portefeuille évolue à 5 143 M€ fin 2019 contre 4 639 M€ auparavant. L'appréciation de 504 M€ correspond à une évolution de 11 % dont 41 M€ sont liés à la capitalisation, 133 M€ aux revenus du portefeuille et 330 M€ à l'effet marchés. Le niveau de plus-values latentes en fin de période est ainsi de 14,1 %. Ce niveau est à relativiser du fait, d'une part, du rallye de fin d'année sur les marchés actions et, d'autre part, des niveaux de valorisation des obligations fortement impactés par la baisse des taux.
Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 3 245 M€. L'immobilier représente 408 M€ et les participations 2,3 M€ (hors SCI). Les fonds communs de placement constitués à 68 % d'OPCVM actions s'élèvent à 1 128 M€. Les liquidités atteignent 340 M€.

Composition du portefeuille CCPMA PRÉVOYANCE fonds retraite supplémentaire en 2019

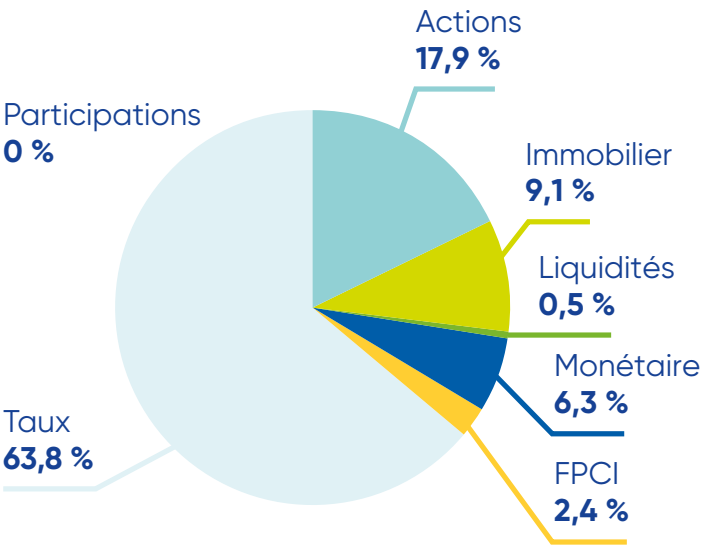

Rendement distribué aux assurés

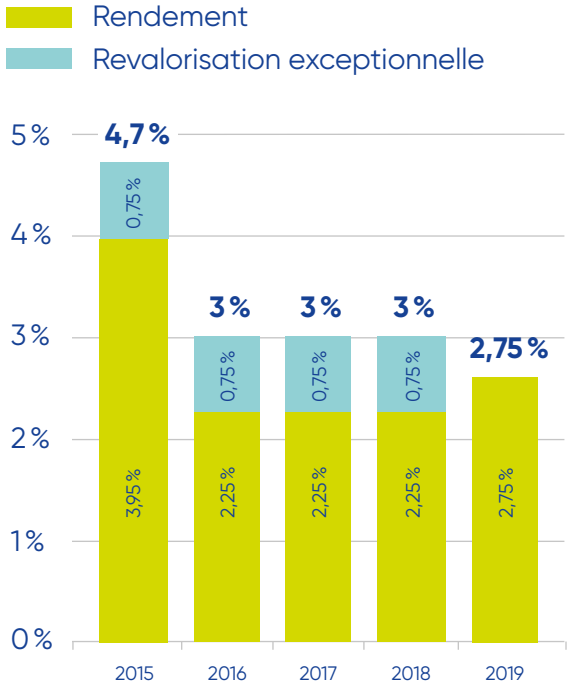

Le compte de **résultat 2019**

	(en millions d'euros)	2019	2018
①	Cotisations brutes *(détail en annexe A)*	**160,5**	132,6
②	Résultat financier	**83,8**	92,0
③	Charges des sinistres : prestations et frais payés	**- 65,6**	- 38,6
④	Charges des provisions assurance vie	**- 167,5**	- 126,7
⑤	Participation aux résultats	**1,6**	- 43,8
⑥	Frais d'acquisition et d'administration	**- 5,7**	- 4,5
⑦	Autres charges techniques	**- 3,3**	- 3,3
	RÉSULTAT	**3,8**	**7,7**

Détail et chiffres clés du **régime**

(en millions d'euros)	2019	2018
① **Annexe A** Cotisations	**160,5**	**132,6**
Frais de gestion sur cotisations	*-1,6*	*-1,3*
Cotisations nettes	**158,9**	**131,3**
② **Annexe B** Résultat financier brut	**83,8**	**92,0**
Frais de gestion sur encours	*- 5,8*	*- 5,5*
Résultat financier net à répartir	**78,0**	**86,5**
Répartition :		
• *Compte technique (déficit et intérêts techniques)*	*3,8*	*1,4*
• *Participation aux bénéfices*	*70,4*	*77,4*
• *Résultat financier conservé*	*3,8*	*7,7*
③ **Annexe C** Charges des sinistres : prestations et frais payés	**- 65,6**	**- 38,6**
Dont frais de gestion sur prestations	*1,4*	*0,6*
Prestations nettes	**-64,2**	**- 38,0**
Répartition :		
• *Rentes*	*- 5,8*	*- 4,6*
• *Capital*	*- 58,4*	*- 33,4*

Commentaires sur les comptes

1

Les cotisations brutes du régime (encaissées ou à recevoir des entreprises) atteignent 160,5 M€ en 2019, en hausse de 21 %. L'activité enregistre la souscription de garanties optionnelles par de grandes entreprises, alors que les versements individuels progressent après l'année blanche fiscale du prélèvement à la source. Après prélèvement de 1,6 M€ au titre des frais de gestion (1 % des cotisations en 2019 comme en 2018), **les cotisations nettes, portées aux comptes des actifs, s'élèvent en 2019 à 158,9 M€.**

2

Le résultat financier est de 83,8 M€ en 2019, en diminution de 8,9 %. Les revenus des placements s'élèvent à 56,8 M€. Les résultats des cessions de placements (plus-values sur OPCVM) représentent 34,1 M€.
Les autres charges nettes de produits cumulent 3,0 M€ principalement représentatives des dotations aux amortissements et provisions.
Les frais de gestion des placements du régime sont en baisse à 4,1 M€.
Le rendement comptable des placements qui en résulte s'établit à 3,4 % en 2019 (3,11 % trésorerie incluse) contre 3,85 % l'exercice précédent, permettant de verser **un rendement net de 2,75 % sur le compte des actifs. Les rentes des retraités ont été revalorisées de 2,75 %** pour la dernière génération de rentes liquidée dont 0 % au titre du taux d'intérêt technique, ce qui a permis une revalorisation de 2,75 % au 1er janvier 2020. Les frais de gestion sur encours de 5,8 M€ (0,25 % en 2019 comme en 2018) viennent en déduction du résultat financier de 83,8 M€, traduisant **un résultat net de 78 M€** réparti comme suit :
- 3,8 M€ au compte technique des retraités ;
- 70,4 M€ à la participation aux bénéfices ;
- 3,8 M€ au résultat.

3

Les prestations versées (en rente ou en capital) s'élèvent à 65,6 M€. Ce montant est minoré par les frais de gestion sur les montants versés, qui s'élèvent à 1,4 M€.
Ainsi, les prestations nettes versées en 2019 sont de 64,2 M€.
Elles sont majoritairement versées sous forme d'un capital pour 58,4 M€.
Le reste est versé sous forme de rentes, soit 5,8 M€. La faible proportion de versements sous forme de rentes s'explique par la jeunesse du régime.

4

Les charges des provisions assurance vie s'établissent à 167,5 M€ en 2019. Elles correspondent aux inscriptions des droits des actifs pour 139,1 M€ et des retraités pour 28,4 M€.

5

La reprise de provisions pour participation aux résultats représente 1,6 M€. Les montants portés aux comptes des actifs et retraités en 2019 représentent un montant de 74,1 M€ générant des reprises équivalentes. La dotation à la provision pour participation bénéficiaire sur le résultat 2019 représente un montant de 72,5 M€, soit 70,4 M€ calculés sur le résultat financier et 2,1 M€ calculés sur le résultat technique.

6 et **7**

Les frais de gestion et autres charges techniques du régime sont de 10,4 M€ et se ventilent comme suit :
- **(6)** frais d'acquisition et d'administration (fonctions commerciales, gestion des cotisations…) pour un montant de 5,7 M€ ;
- **(7)** autres charges techniques (fonctions supports, contributions, taxes, dotation aux réserves…) pour 3,3 M€ ;
- frais de gestion des sinistres (instructions des dossiers retraite) de 1,4 M€.

Ces frais sont couverts à hauteur de 7,6 M€ par les différents prélèvements de 1 % sur les cotisations, de 0,25 % sur l'encours et de 3 % sur les rentes versées.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE AGRICA

202 000
entreprises adhérentes

3,39 Md€
de chiffre d'affaires

Près de
750 000
bénéficiaires d'une retraite complémentaire

+ de
1 million
de salariés protégés

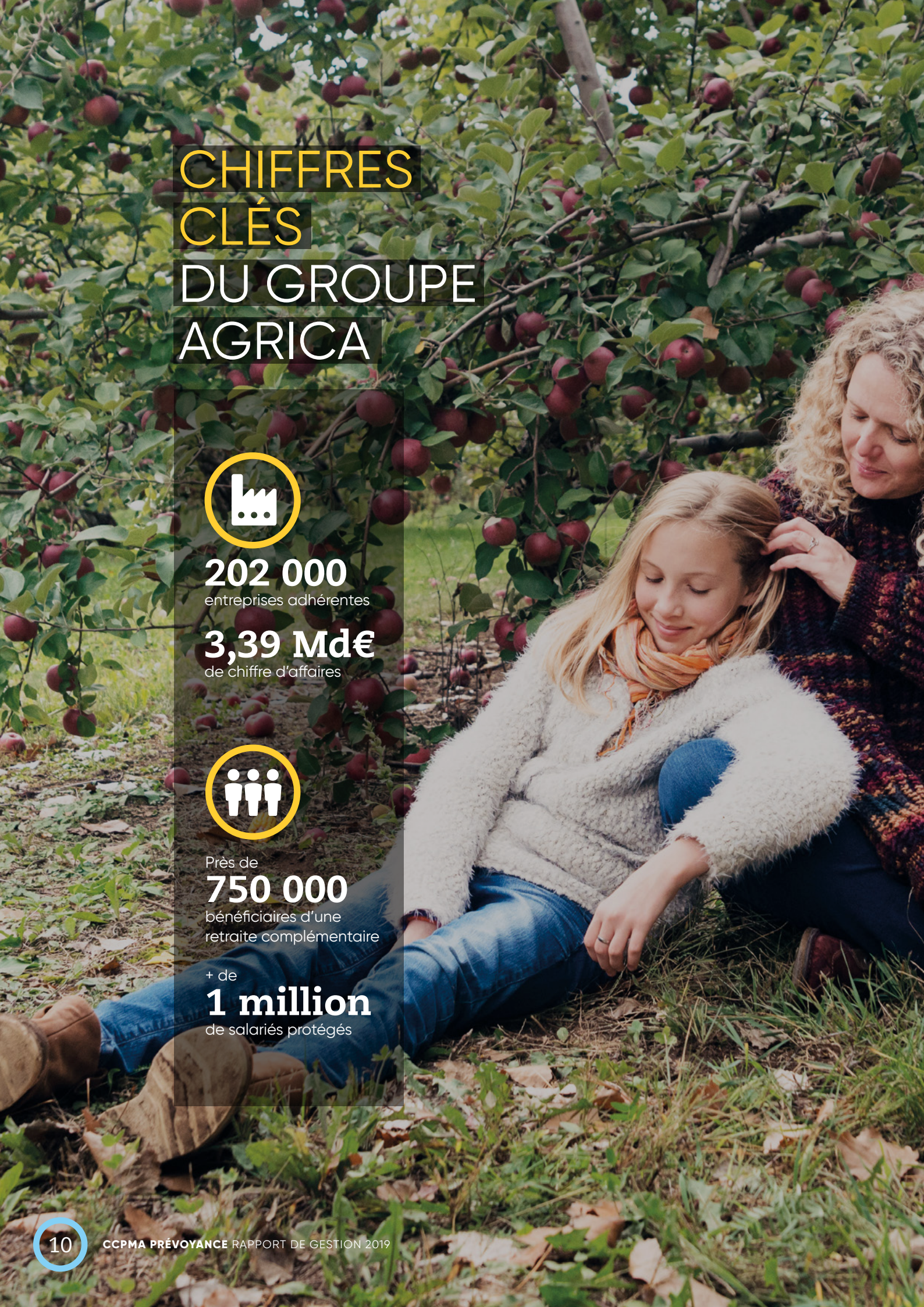

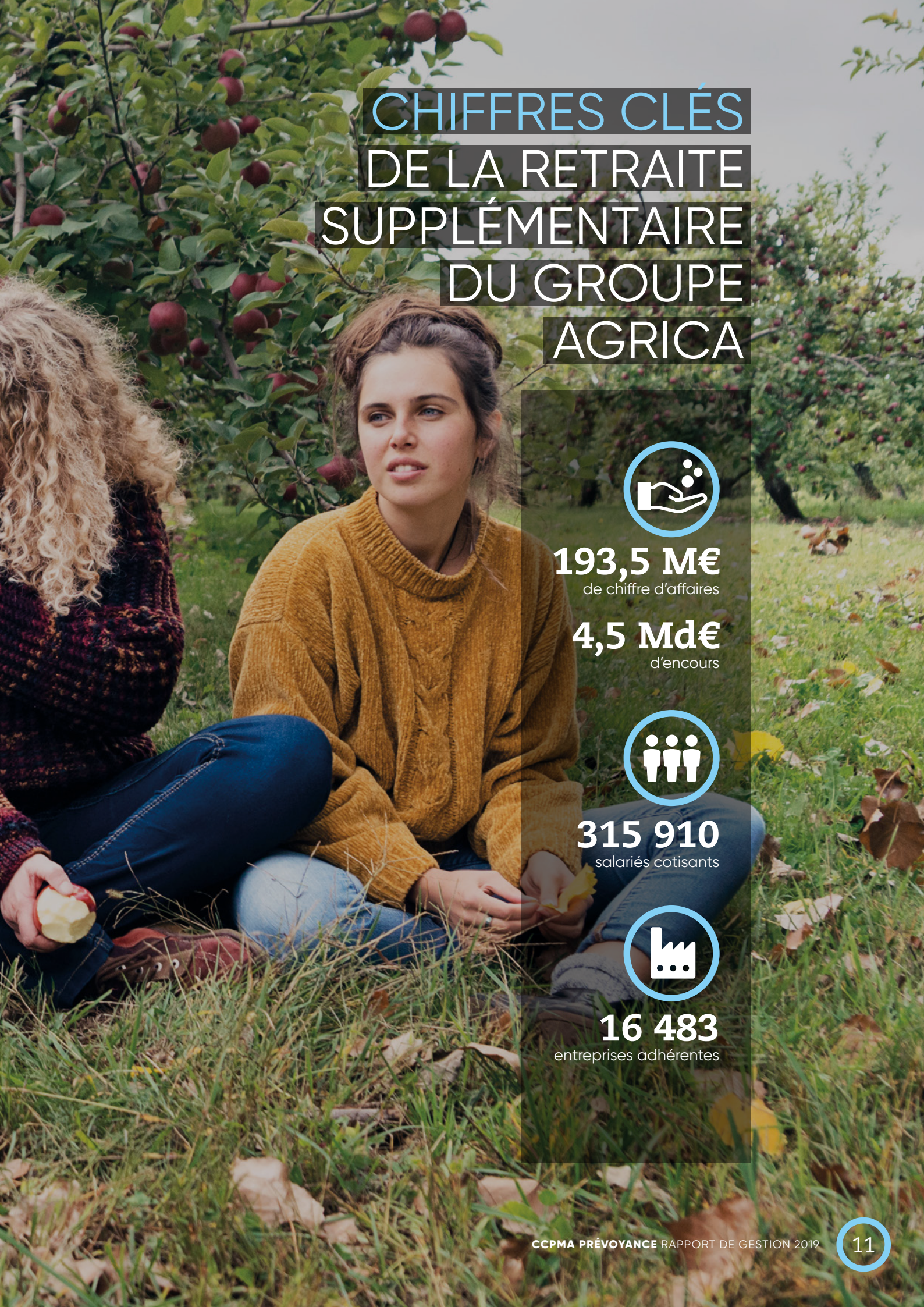

CHIFFRES CLÉS DE LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DU GROUPE AGRICA

193,5 M€
de chiffre d'affaires

4,5 Md€
d'encours

315 910
salariés cotisants

16 483
entreprises adhérentes

AGRICA PRÉVOYANCE

AGRICA PRÉVOYANCE représente CCPMA PRÉVOYANCE – Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 – SIRET 401 679 840 00033 – Membre du GIE AGRICA GESTION RCS Paris n° 493 373 682 – Siège social : 21, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris – Tél. : 01 71 21 00 00 – **www.groupagrica.com**

Réf. : 83862 – Octobre 2020 – Conception/réalisation : WAT - wearetogether.fr : 2002_01087 • Crédits photo : kupicoo/iStock ; MStudioImages/iStock ; mapodile/iStock ; PeopleImages/iStock ; martinedoucet/iStock.